

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 16

Artikel: "Qu'ils soient heureux !" : vieilles coutumes : (suite)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la loi, qui est une tradition vieille comme le monde? On finira par ne plus les prendre au sérieux, les représentants et les défenseurs de l'ordre public, s'ils laissent toujours le beau jeu aux malfandrins. Rappelez-vous les carabinières d'Offenbach.

Enfin, en attendant que la chance ait tourné — c'en est bien le moment, semble-t-il — voici, à l'intention des honnêtes citoyens, journellement exposés à l'audace insolente des malfauteurs, un moyen de se défendre. Il n'est pas d'aujourd'hui, certes, mais on assure que les ans ne lui ont rien enlevé de son efficacité. Et ce moyen, mérite rare autant que précieux, est à la portée de chacun, même de la police.

Nous le trouvons dans les *Archives suisses des traditions populaires*, une très intéressante publication.

* * *

Recette pour faire rester les voleurs sur la place quand ils voudront dérober.

Il faut le faire le matin du vendredi saint et donner trois tours à la maison à tête nue toujours en disant cette prière. Ce jourd'hui je charme tout ce que le bon Dieu ni a donné, tous les biens qui m'appartiennent, soit à la campagne sur terre ou dessous terre, soit dessous le couvert ou dehors, ou qu'ils puissent être que personne ne me touchera rien, ni petit, ni grand, aussi véritable comme le bon Dieu a béni le pain qu'il a donné à ses Disciples, le bon Dieu a défendu de voler, brigander, tous mes biens doivent être assurés, celui qui touchera mon bien ne l'emportera point à moins que ne conte les gouttes de pluie, qui tomberont et les falliouches de neige, et les grains de sable qu'il y a à l'entour de la mer que le bon Dieu a fait en général si ne peut pas les conter, s'arrêtera comme un tronc, et regardera comme un bouc, jusqu'à l'heure que je le puisse voir avec mes yeux et donner congé avec ma langue et je fais cela pour avertir tout laron et fripon et friponne.

(Manuscrit du Gros-de-Vaud.)

Pour faire rapporter le vol.

Je conjure celui ou celle qui m'a dérobé qu'il aye si hâte de me le rendre comme Judas a eut quant il eut trahi notre Seigneur J. C. ††† ou tu seras tourmenté par le Démon comme Judas a été tourmenté quand il s'est puni lui-même †††. Je pose ce billet pour gage. Il faut mettre un crutz dans le moulin qui tourne, y allant sans dire mot à personne, soit aussi dans le moulin, ou il faut entrer à reculons, soit en revenant.

(Id.)

Pour faire rendre les choses volées.

Il faut aller avant le lever du soleil vers un poirier; l'on prend 3 clous d'un brancard de mort (ou de cheval tout neuf: varcaute) on les lève contre le lever du soleil, disant: O voleur, je te lie (var: prie) par le premier clou que je te plante au front, que tu rendes ce que tu as volé. Tu dois avoir autant de peine après l'homme (la mort?) et (à?) l'endroit que tu as volé cela que Judas a eu le jour qu'il a trahi Jésus-Christ. (Lar) le second clou que je t'enfonces dans les poumons et le foie, que tu rendes ce que tu as volé à l'endroit où tu l'as pris. Cela doit te faire autant de peine après l'homme et l'endroit où tu l'as volé que Pilate a eu en enfer. (Lar) ce troisième clou que je te plante dans ton pied, que tu rendes les choses où tu les as volées. O voleur, je te lie par les trois clous qui ont traversé les mains et les pieds de Jésus notre Sauveur, que tu rendes les choses au nom de †††.

(Manuscrit de Cuvés.)

Pour faire rapporter le vol.

Le Vendredi Saint avant le lever du soleil faites faire au maréchal trois clous et un marteau et quand on vous aura dérobé, prenez deux cartes figurées, l'une représentant un male, l'autre une femme, attaché les à une paroi avec les dit cloux et le marteau en disant O laron, tu seras boiteux de tes membres jusqu'à ce que tu m'aye rapporté ce que tu m'as pris et dites à chaque cloux Ridar Zavy la Raditer, laisser les planter et ce que lon vous a pris reviendra, ne dites rien à qui que ce soit et vous serez sûr de ne pas échouer.

(Manuscrit Lenoir.)

Mlle Niflette et la Vache.

Son diplôme de bachelière ès sciences en poche, la jeune Niflette fut autorisée par ses parents à se remettre de ses fatigues cérébrales dans une ferme non loin de Rio-Graubon. Une désillusion l'attendait chez les bons Joratais: son omniscience ne paraissait pas leur en imposer. Piquée au vif, elle dit un jour au domestique:

— Vous croyez sans doute que je ne sais rien des choses de la campagne. Eh bien, laissez-moi traire la vache, vous verrez que je m'en tirerai fort bien.

— A votre grand service, Mademoiselle. Voici le seillon et le bettecu. Si vous avez besoin d'un coup de main, vous m'appellerez.

Emportant le récipient et le rustique esca-beau, Mlle Niflette pénétra crânement dans l'étable. Elle n'en revint que longtemps après, l'air furieux.

— Ça n'a pas été, fit-elle, cette bête de vache n'a jamais voulu s'asseoir sur le tabouret!

(Authentique).

L'ACTE DE NAISSANCE

D'UNE CHANSON.

UN de nos abonnés, M. F. Nicollier-Degruffy, à Aigle, nous écrit que l'auteur de la chanson « Po la fila dau quatorze » est assurément M. David-Joseph Marindin, pasteur à Vevey, puisque cela est indiqué dans le volume « Souviens-toi », publié en 1903, à l'occasion du Centenaire vaudois. (Payot et Cie, éditeurs).

« Nous avions tout lieu de croire, nous écrit M. Nicollier, que le comité qui a présidé à la publication de cet ouvrage n'y a inséré que des renseignements de l'exactitude desquels il était certain ».

Loin de nous, certes, l'idée de soupçonner la conscience avec laquelle le comité en question s'est acquitté de sa tâche, ni sa compétence, mais le doute que nous avons exprimé samedi dernier, touchant la paternité de la chanson, est le fait de personnes en qui nous avons aussi la plus entière confiance et qui ne l'ont pas exprimé sans de sérieuses raisons. Preuve en est que personne encore n'a mis fin au débat par un argument sans réplique, basé sur la présentation d'un document irréfutable.

Le point reste donc à éclaircir.

* * *

Nous devons, d'autre part, à l'obligeance de M. Samuel Cuénoud, ancien syndic de Lausanne, les renseignements que voici, complétant ceux que nous avons publiés sur M. Louis-Abram-Timotheé Marindin, allié Francillon, à qui l'on attribue aussi la chanson.

Marindin, Abram-Louis-Timotheé, fils de Joseph Marindin, 1^{er} pasteur à Montreux, et de Jeanne-Elisabeth Bugnion d'Yverdon et Cor-seaux, Bourgeois de Vevey, né à Daillens le 24 septembre 1769.

Il avait épousé Mlle Louise Francillon, fille de Jean-Daniel Francillon, née à Lausanne le 28 avril 1772.

Il fut nommé, en qualité de ministre du Saint-Evangile, à Pully, le 26 novembre 1792.

Il acquit la bourgeoisie de Lausanne le 15 mars 1805 et, le 5 novembre 1810, était installé par Auguste Pidou, comme professeur de littérature française à l'Académie.

Le professeur Marindin mourut le 22 mars 1816 à la campagne de Champ-d'Asile, à Cour-sous Lausanne, et sa femme le 3 août 1840, aux Escaliers-du-Marché n° 19.

Il eut trois filles dont l'une épousa M. Gauthey, qui, nous l'avons dit, fut le premier directeur de l'École normale, et un fils, Vincent-Louis Marindin allié Trabaud. Ce dernier occupa, pendant deux ans si nous ne faisons erreur, le poste d'économiste de l'Asile des aliénés

du Champ-de-l'Air, où il eut comme successeur M. Bardet.

Il mourut en 1857 à Lausanne et sa femme en 1887 à New-York, où elle était allée rejoindre ses fils, après le décès de son mari.

* * *

M. E. Dutoit, avocat, a de même l'amabilité de nous adresser encore, sur Timothée Marindin, les détails que voici:

« Timothée Marindin, ministre, allié Francillon, était en effet, fils du ministre David-Joseph Marindin, pasteur à Vevey.

Il était propriétaire, en 1807, de la campagne de Riant-Cour, qui a appartenu ensuite à M. de Seigneux, puis à M. Duvillard et qui appartient aujourd'hui à M. Günther-Marcel, banquier.

Peut-être Timothée Marindin a-t-il habité la campagne Villamont après avoir vendu la campagne de Riant-Cour.

Il était, en effet, beau-père de M. Gauthey.»

« QU'ILS SOIENT HEUREUX ! »

Vieilles coutumes (suite).

APRÈS la bénédiction religieuse du mariage, le père du jeune homme conduit l'épousée d'abord au banc ou à la place dans l'église de sa nouvelle famille, puis au cimetière sur les tombes de celle-ci (Chamonix, St-Paul en Chablais). Aux Gets et dans d'autres communes du Chablais, le lendemain du mariage, tous les participants à la noce s'habillent de deuil et vont assister à un service funèbre pour le repos des âmes défunes des deux familles. Ces deux rites sont d'une interprétation aisée. Le premier a pour objet d'agréger l'épousée à sa nouvelle famille en bloc, et le second marque la jonction de deux collectivités restreintes.

Le rite suivant qui s'exécutait à la Chapelle d'Abondance en Chablais, il y a une cinquantaine d'années, n'est au contraire qu'individuel: aussitôt après la messe, on jetait sur les épaules des nouveaux mariés le drap mortuaire, et l'on entonnait le *Libera me...*

L'interprétation qui semble la plus plausible serait qu'il s'agit d'un rite de mort et de renaissance du même ordre que ceux énumérés ailleurs; les rites de ce genre dans les cérémonies du mariage sont d'ailleurs d'une certaine rareté.

A Messery, en sortant de l'église, on jette aux enfants assemblés des caramels, des bonbons pliés dans du papier, et on continue ces distributions tout le long de la route. A première vue, ce rite semble n'être qu'un transfert au mariage du rite analogue bien connu du baptême. Mais le nom du rite à Messery et dans la région montre que cette forme locale est récente; on l'appelle *Tri la pirra à Barnade tirer la pierre Bernarde*. Ce nom de *Pierre à Bernard* ou à *Bernarde* désigne de l'autre côté du lac, en pays de Vaud: 1° un rite de bar-rage, 2° un rite d'aspersion: quand la nouvelle épousée arrive devant la porte de son futur domicile, une vieille femme surnommée pour la circonstance la *Bernada* s'avance, portant un plat de grains et un trousseau de clefs; la vieille jette sur la mariée trois poignées de froment et lui attache le trousseau de clefs; d'autre part, la fête de l'été des montagnes aux chalets d'Al s'appelle *Bernausa*, et comporte une distribution, à tous les visiteurs, de crème et de séré. Le même rite est signalé, mais sans nom spécial, comme ayant existé anciennement en Savoie propre: la jeune mariée est amenée à son futur domicile par son beau-père et accueillie par sa belle-mère; à ce moment les

1 De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gemep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet.)

dragées, bonbons, noix et noisettes pleuvent sur elle et sur l'assistance. En Chablais, après la cérémonie à l'église, tout le cortège, mais plus spécialement les jeunes époux, sont assaillis d'une pluie abondante de froment. Il est évident que ces aspersions constituent un rite de fécondation du type le plus simple et le plus universel. Ce qui prouve, d'ailleurs, que tel est bien son sens local, c'est : 1° la fête agraire des *Alouyes*, ou noisettes, dont le but est d'assurer la fécondité de la nature et qui comporte ce rite d'aspersion ; 2° l'application du rite des *Alouyes* lorsque la nouvelle mariée reste stérile. Verneilh notait déjà : « Ailleurs, c'est une poignée de blé que la belle-mère jette sur la tête de la mariée lorsqu'elle entre dans la maison, comme signe et présage d'abondance ; puis le premier dimanche du carême suivant, appelé *Dimanche des Bugnes* ou beignets, les enfants du village vont faire visite à la nouvelle épouse ; celle-ci leur donne des noix, des noisettes, des bugnes ; cet usage s'observe plus particulièrement dans l'arrondissement d'Anecy. Dans les villes, les enfants se rassemblent devant la maison de la mariée, criant : « *Alouya, madame est grosse* » et on leur jette par la fenêtre les petits cadeaux d'usage ». De nos jours la rimaille des *Alouyes* est créée d'une manière générale à tous les ménages sans enfants.

Le sens de ce rite comme rite de fécondation ne saurait être contesté dans les circonstances données. C'est les *catakhysmata* des Grecs. Quand la fiancée grecque passait le seuil de la maison de son époux, elle était conduite avec lui auprès du foyer domestique et aspergée de dattes, de figues, de noix et noisettes, de petites monnaies, etc. ; l'aspersion de noix était également en usage chez les Romains comme rite de mariage. Mais ce ne serait pas une raison pour regarder le rite savoyard des aspersions comme un emprunt aux Romains ou comme une survivance de l'époque romaine, car des auteurs en ont montré la diffusion universelle.

Or Samter ayant retrouvé ce même rite des aspersions dans d'autres cycles cérémoniels grecs, par exemple lors de l'entrée dans la famille d'un nouvel esclave et de l'arrivée dans la ville d'un ambassadeur, arrive à la conclusion qu'elles furent destinées à propitier les divinités familiales en premier lieu, puis les divinités du sol, puis les divinités chtoniennes et, comme dernier aboutissement de l'évolution, les divinités fécondatrices.

Cela montre qu'un même rite a chez d'autres peuples ou dans d'autres circonstances un sens interne différent.

LES PLAISIRS DU MALADE

Le médicament est l'ennemi juré de la maladie ; ils sont dans les mêmes termes que chien et chat, et dans la lutte qu'ils se livrent au sein de notre économie, nous avons ordinairement à souffrir des dents de l'un et des griffes de l'autre. Le vulgaire se console alors des tranchées, par la pensée que le remède est à la recherche du mal ; c'est que pour lui le remède est doué d'intelligence. Sans prétendre établir une classification exempte de tout reproche, je propose de diviser l'histoire des médicaments en trois âges ; nous aurions d'abord l'âge des tisanes, puis l'âge des immondices, puis enfin l'âge contemporain ou des sucreries.

Les premiers malades de la création tentèrent de se guérir à l'aide des herbages que leur fournissaient avec profusion les champs, et, si nous ne savions que l'époque dans laquelle ils vécurent était l'âge d'or de la santé, nous serions portés à croire qu'ils retirèrent d'heureux résultats de cette médication, puisqu'ils se sont acquittés en conscience de leur mission, consis-

tant à croître et à multiplier : nous sommes, en effet, le produit de ces multiplications. Du reste, nos vénérables précurseurs, en vrais enfants de la nature, se contentaient d'obéir à un instinct commun à tous les représentants du règne animal. Les chiens, par exemple, n'obviennent pas à la plupart des indispositions, non compris la rage, en utilisant leurs connaissances pharmacologiques ? La diète et les sucres végétaux constituent tout leur traitement ; leurs mâchoires font l'office de pilons et de mortiers ; le laboratoire réside dans le tube digestif et le codex dans l'instinct ; on n'a pas d'exemples d'erreurs commises par eux, relativement à la dose et au mode d'administration des végétaux qu'ils se prescrivent.

Peu à peu cependant, les hommes commencent à s'apercevoir que bien qu'accommodés aux fines herbes, les maladies se terminaient quelquefois d'une manière désastreuse, aussi, ceux qui étaient sans perspective d'héritages, comprirent-ils la nécessité d'inaugurer une thérapeutique plus énergique, afin de prolonger leurs jours. Ici commence la médication du second âge. Mais une plume honnête se révolte à l'idée de narrer tous les ingrédients « plus, mais non mieux sentant que rose », selon l'expression de Rabelais, que de barbares médocastres firent avaler aux souffreteux du temps jadis ; je craindrais de voir rougir mon encre, c'est pourquoi je ne relaterai que les détails offensants le moins la décence.

On administrait des ongles et des cheveux brûlés contre la goutte ; de la râpure de dents d'hippopotame contre l'ondontologie ; de la graisse de pendu contre le rhumatisme ; des poux contre la jaunisse ; du *cerumen* contre la piqûre du scorpion ; du poumon de bouquetin dans la pleurésie, des os de pendu, de crapaud, du sang de chrétien, de la poudre de taupe, de vipère, de crâne humain, de la terre de pipe déguisée sous le nom pompeux de bol d'Arménie. On se frictionnait avec de la fiente de vache ; on faisait transpirer certains malades en les enfouissant dans un tas de fumier, etc.

En présence de pareilles énormités, n'hésitons pas à avouer franchement que, tout borné leur répertoire, les autres membres de la grande famille zoologique, étaient alors nos maîtres en matière médicale, car du moins ils partent du principe que le remède ne doit pas être pire que le mal ; ils choisissent, avec discernement, des agents assez inoffensifs pour ne pas aggraver la maladie, dans le cas où ils ne la guérissent pas. Au XVII^e siècle, les médecins raffolaient du sirop de roses pâles et de la saignée ; singulier contraste.

Actuellement nous vogueons en plein dans l'âge des sucreries ; les tisanes sont reléguées à l'arrière-plan et ne constituent plus que de modestes auxiliaires. Nos estomacs de la décadence ne sauraient tolérer des drogues nauséabondes et trop actives ; nos intestins civilisés ont horreur des tranchées et ont excommunié tous ces purgatifs violents, qui furent les idoles d'une autre époque : la limonade au citrate de magnésie a obtenu le privilège exclusif de foire jouer leurs grandes eaux. Quelles douceurs l'on goûte à être malade aujourd'hui : avez-vous le sang pauvre, on vous l'enrichit à force de sirops ferrugineux et de vin Quinquina au Malaga ; ce ne sont plus que les bergères qui absorbent de la limaille de fer, obtenue avec le secours d'une lime et d'un vieux fer de cheval, ou qui mettent infuser un cent de clous dans une bouteille de vin. Avez-vous le sang impur, on vous le dépure au moyen de biscuits, avez-vous des locataires incommodés, on leur signifie un congé en règle, sous forme de pastilles vermifuges ; votre cœur est-il de nature tapageuse, une dragée minuscule de digitaline lui imposera silence, etc.

L'on peut se convaincre que la police de nos organes ne procède désormais que par des ex-

pédients aussi agréables que salutaires. Il est donc aisé de comprendre que la maladie est devenue, sinon une jouissance, du moins une occasion de jouissance, qui a bien quelquefois, il est vrai, son ombre au tableau, surtout lorsque la mort se met de la partie, car jusqu'ici aucun produit de la confiserie pharmaceutique n'est parvenu à adoucir son amertume.

Combien d'hommes dévorés par une soif ardente de longévité illimitée, s'écrient naïvement :

S'il était un pays où l'on vécut toujours,
J'irais avec plaisir y terminer mes jours !

Le fameux Anacréon eut l'avantage de compter 115 printemps, mais aussi il était d'une frugalité exemplaire, puisqu'il ne se nourrissait que de miel. Buffon prétend que les hommes antédiluviens n'atteignaient leur puberté qu'à l'âge de 130 ans, et que leur vie se prolongeait jusqu'à 910 ans ; je vous laisse à juger quelle calamité pour ceux qui avaient à payer des rentes viagères et pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité !

L'extrême vieillesse entraînant la mort par suite de la pétrification, de l'ossification des parties essentielles de l'organisme, ce qui paralyse leurs fonctions, il est probable que vers la fin de leurs jours nos pères d'avant le déluge ressemblaient plus à des statues qu'à des êtres humains ; tous leurs mouvements devaient être accompagnés de craquements multiples ; ou je me trompe fort, ou c'était, dans toute l'acceptation du mot, une race de pêcheurs endurcis. D'après l'appréciation du savant M. Flourens, la vie aurait une durée normale d'un siècle, plus une cinquantaine d'années de tolérance exceptionnelle ; si nous trépassons avant ce terme, ce n'est pas la nature qui est coupable, mais bien nous-mêmes.

Conclusion : pour vivre éternellement ou à peu près, il suffit de ne se nourrir que de miel, d'Hymète ou de Chamounix, à volonté, de ne jamais tomber malade et de s'efforcer à être réfractaire à la pétrification de nos organes ; le tout est de contraindre la pratique à sanctionner la théorie.

(*Croisades et boutades médicales*).

Dr A. BARNAUD.

Opéra. — Le succès de la saison d'opéra s'affirme à chaque représentation. C'est toujours salle comble. La troupe est excellente. Voici les spectacles de la semaine :

Dimanche, 21 avril, *Manon*. — Mardi, 23 avril, *La Tosca*. — Vendredi, 26 avril, *Thais*.

La Tosca, de Puccini, qui était encore inconnue à Lausanne, eut vendredi un très vif succès.

Kursaal. — M. Tapie nous donne, depuis ce soir, un spectacle vraiment attrayant et dont on ne saurait se refuser le plaisir : *Mariotte* et *Ne te promène donc pas toute nue!*... Interprétation excellente, par tous les artistes les plus aimés de la scène de Bel-Air.

Samedi prochain, 27 courant, reprise de *Favey*, *Grognez* et *l'Assesseur*, avec les créateurs dans les rôles principaux. Décors nouveaux, ballets, musique de scène.

Lumen. — L'expédition suisse au Groënland aura son chroniqueur cinématographique. Le premier film est arrivé au Théâtre Lumen où l'on peut le voir tous les jours, en matinée et en soirée.

Cette première bande, prise à Copenhague, représente les participants sur le bateau *Hans Egede*.

Draps de Berne et milaines magnifiques. **Toilerie** et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gygaz**, fabricant à **Bleichenbach**.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAZ